



## Compte-rendu CGT et FSU du Comité technique ministériel (CTM) du 4 avril 2013

**Elus CGT et FSU :** Nicolas Baille, Charles Breuil, Francis Combrouze, Didier Lassauzay, Simon Lery, Jean-Marie Rech, Hervé Vullion.

**Experts :** Didier Bartas, Jean Luc Ciulkiewicz, François Toubin.

A noter : une organisation syndicale absente (CFDT)

### Points à l'ordre du jour :

- 1) Réorganisation de l'administration centrale du MEDDE : DPMA, DGEC, SAF
- 2) INFO : Echanges sur le tableau de bord « agenda social »
- 3) INFO : Présentation de l'évolution du répertoire ministériel des emplois-types
- 4) INFO : Présentation de la gestion administrative et de la paye des agents affectés en DEAL et en DM
- 5) INFO : Présentation du projet de Bilan social 2011 du ministère
- 6) Ajout à la demande d'une OS : ENSM

**La délégation CGT et FSU** (Simon Lery, FSU) intervient par une déclaration liminaire (voir en annexe) suivie par les autres syndicats. **Le secrétaire général, Vincent Mazauric, répond en substance les éléments** suivants.

Sur le dialogue social, celui-ci n'est pas une fin en soi. Il souligne que « la période récente n'est pas exempte de progrès », prenant l'exemple des officiers de port adjoints. De même en ce qui concerne les catégories C, il précise que cette question largement prise en main par les ministres va passer « en phase active ».

Sur le rapport Lambert-Boulard exigeant la « décroissance des normes et réglementations », il précise que celui-ci est rédigé sous la responsabilité de ses auteurs ; que ce rapport fait des constats et livre un certain nombre de réflexions utiles, comme par exemple sur le foisonnement des « Schémas ». En revanche, le secrétaire général voit un point de désaccord : l'opposition qui est faite entre le départemental et le régional, opposition de fonction, de sens, d'attitude. Il dit que ce n'est ni juste, ni approprié, et que cela « n'aide pas ». C'est la difficulté de nos métiers de concilier le général et le particulier, et la réussite des cadres et des agents des ministères que de savoir le faire.

Il nous rejoint sur les inquiétudes et interrogations des agents concernant le droit de l'environnement, et nous renvoie sur ce point aux états généraux du droit de l'environnement : il s'agit de ne pas baisser les niveaux de protection, mais d'apporter des améliorations, comme par exemple de passer à une instruction plus globale et moins séquentielle des dossiers.

En ce qui concerne les réflexions sur la mission Robière-Weiss sur l'évolution à 5 ans de l'administration territoriale de l'Etat, qualifiée de « REATE II » par FO ce qu'il conteste, il rappelle qu'il a été acté qu'une pause devait être faite sur l'évolution des structures, et qu'il est normal de mettre à profit cette pause pour mener des réflexions prospectives.

Sur ce dernier argument, nous répondons que si des décisions du CIMAP du 02/04/2013 sont en effet à horizon de 5 ans (cf. la décision 12), d'autres sont à effet immédiat, comme par exemple la décision 11 qui vise un redressement dès 2014. Nous avons donc des raisons d'être très demandeurs d'une concertation rapide sur le PLF 2014 : quelles seront les conséquences pour les services ?

Quant à la réponse sur le rapport Lambert-Boulard, la réponse du SG laisse planer le doute. Car s'il y a désaccord sur les conclusions concernant les services, quelle suite sera donnée à ce désaccord ?

A la question des conséquences des efforts budgétaires supplémentaires demandés, le secrétaire général répond que c'est incontestablement difficile, que le METL et le MEDDE sont aussi bien gérés que possible, et que pour l'instant « on tient ».

### **Point n°1 : Réorganisation de l'administration centrale du MEDDE : DPMA, DGEC, SAF**

Le CTM est saisi d'un projet de décret et d'arrêté, visant principalement d'une part le transfert de la DPMA du ministère de l'agriculture vers le MEDDE, et d'autre part la réorganisation de la DGEC.

Concernant la DPMA, il s'agit de la reprise des compétences actuelles, avec comme seule modification la tutelle sur France Agrimer, qui sera limitée au domaine de compétence du MEDDE, excluant ainsi la tutelle financière.

Concernant la DGEC, il s'agit, d'une part, de transformer en sous-direction le département de lutte contre l'effet de serre, aujourd'hui dans la sous-direction du climat et de la qualité de l'air, et d'intégrer le bureau de la réglementation de l'énergie et des marchés au bureau des réseaux de transport et de distribution.

La délégation CGT-FSU intervient en plusieurs temps pour souligner les points suivants :

- tout d'abord la DSCR n'est pas évoquée ici, alors que depuis le transfert des missions au ministère de l'intérieur, on attend des clarifications ; ce dossier n'avance pas et serait en « attente d'arbitrage » depuis décembre... Nous avons ensuite insisté sur l'urgence pour les personnels des CRIR de connaître leur destination ;
- en ce qui concerne la DPMA, l'inquiétude porte sur l'adéquation entre missions et moyens : on peut se réjouir de la mise en cohérence de l'organisation centrale avec l'organisation de terrain, mais les contraintes sont très fortes pour les services localement : DML des DDTM, DIRM. Pour ce qui concerne les collègues de la DPMA déjà arrivés Tour Voltaire, il y a actuellement 69 ETP + 2 prestataires, on est loin des 78,5 et on peut craindre que la direction ait du mal à pourvoir les postes. Par contre, nous prenons acte du principe de la mobilité aller-retour, hors contrainte SERM entre ministères comme de l'éligibilité des agents aux primes de restructuration.
- En ce qui concerne les conséquences sur les personnels, nous savons d'expérience qu'il y a souvent des décalages lors des transferts de BOP : Attention aux reprises de trop perçus, dont les conséquences pour les agents peuvent être très négatives ; en outre, c'est ici l'occasion d'évoquer le transfert des agents de police de l'eau et de l'environnement des DDTM et DDPP sur gestion MAAF, car ce qui est vrai aujourd'hui pour la DPMA le sera demain pour la police de l'eau et de l'environnement si ce transfert se fait [cf. notre déclaration liminaire]. Par ailleurs, comment va évoluer la part F de la PFR lors du transfert, sachant qu'elles sont aujourd'hui à des niveaux différents dans les deux ministères ? Enfin, pour les agents

contractuels, il est fondamental que les agents conservent, lors du transfert, les possibilités acquises au MAAF, et ne reculent pas vis-à-vis de la titularisation du seul fait du décalage entre les ministères sur l'avancement de ce dossier ;

- En ce qui concerne la DGEC et la mesure PLF 2013 de financement de l'ANAH par la vente aux enchères des allocations CO au lieu de crédits Etat, nous rappelons qu'il manque 200 millions d'euros pour l'ANAH en 2013, du fait de l'effondrement du cours des droits carbone. Et nous constatons que l'ONERC n'est pas visé par l'arrêté ;
- En ce qui concerne le SAF (service des affaires financières du SG), nous prenons acte, mais craignons une nouvelle phase de mutualisation de la fonction achat, cette fois à l'échelle des ministères.

Le SG et les directions présentes apportent notamment les réponses suivantes :

- au sujet de la DSCR, celle-ci n'est pas concernée par le texte car l'accord n'est pas encore intervenu avec le ministère de l'intérieur (articulation entre sécurité, signalisation et infrastructures routières) ;
- sur le transfert des agents ICPE des DPP pour le contrôle des élevages et certaines IAA et police de l'eau et de la nature, gérés par le MAAF le sujet est délicat. C'est une question de périmètre, la quantification n'est pas terminée. La concertation sera engagée dès que le périmètre aura été arrêté ; quant à l'impact financier, l'habitude de travail existe avec le MAAF, il n'y a donc pas d'effets de trop perçus avec ce ministère – ce que nous contestons –.
- Pour les agents de la DPMA, la PFR sera adaptée pour un maintien individuel ; une réunion sera organisée avec le MAAF pour examiner les problèmes de « déprécarisation » ;
- en ce qui concerne la vacance des postes à la DPMA, celle-ci est en effet plus forte que la normale, mais pour des raisons qui s'expliquent (effets de calendrier, de départ en retraite...) et le mouvement d'arrivée est déjà enclenché. Il n'y a donc pas d'inquiétude excessive à avoir ;
- en ce qui concerne l'ANAH, le SG n'a pas qualité pour répondre, et les caisses de l'ANAH ne sont pas vides car l'encours de trésorerie de l'Agence est d'environ 100 millions d'euros.

CGT et FSU votent contre cette n-ième réorganisation en raison du décalage missions/moyens, qu'elle accompagne une fois de plus.

**Vote sur le décret et l'arrêté: Contre (6) CGT, FSU ; Abstention (6) FO, UNSA**

### **Point d'info n°1 : Echanges sur le tableau de bord « agenda social »**

L'ensemble des chantiers prioritaire est balayé par les membres de la DRH, qui s'attachent à mettre en avant les avancées de chacun des dossiers.

La délégation CGT-FSU intervient en particulier sur les points suivants :

- sur les OPA, on peut être d'accord sur les principes posés sur les retraites (permettre au maximum d'agents d'opter, pas d'effet d'aubaine, pas de pension dévalorisée) mais on attend les propositions ; quant à l'intégration, le compte n'y est pas ; nous avons

désormais une inquiétude sur les délais, pour que les options puissent se faire dès 2014 et, si nous sommes d'accord pour discuter de la refonte du décret statutaire, l'urgence est de débloquer le recrutement (plus de 120 postes vacants fin 2012, à VNF on embauche des contractuels sur des postes d'OPA !) Et bien sûr, il faut une revalorisation salariale et indemnitaire : on ne peut plus accepter que les agents aux trois premiers niveaux soient payés au SMIC ;

- sur les catégories C, il faut des mesures concrètes à effets immédiats ;
- sur les titularisations, le sujet n'a pas été évoqué aujourd'hui, et de fait le dossier n'avance pas : on a perdu un an ;
- sur l'égalité professionnelle, on a l'impression de recommencer la même chose depuis 10 ou 15 ans, sans concrétisation réelle ;
- sur les conditions de travail, on peut regretter que les travaux du CHSCTM ne figurent pas dans ce suivi de l'agenda social ;
- pour les personnels d'exploitation, le chantier statutaire de décembre 2011 n'a toujours aucune suite et nous rappelons notre revendication de deux niveaux de PTETE et le passage automatique d'AE à AES ;
- sur les droits syndicaux, nous soulignons que les directions interprètent à leur manière ;
- sur les transformations des postes d'ATE en TE, nous n'avons pas d'information et il semblerait que ça se traduise par la suppression d'emplois d'ATE, ce qui n'est pas acceptable ; sur les corps de l'environnement, il n'y a pas eu de concertation depuis mars 2011, et les informations nous arrivent via les établissements publics, voire le ministère de l'agriculture ;
- pour les contractuels des établissements publics, les dispositions n'ont pas été prises, alors qu'il y avait l'engagement d'extension du statut des Agences de l'eau aux personnels contractuels ITA de l'ONCFS et de l'ONEMA ; résultats : outre les blocages de carrières des CDI ITA, des agents CDD sont au chômage aujourd'hui alors qu'ils étaient sur des emplois pérennes.

Le secrétaire général répond en substance qu'il s'agit ici de parler de méthode, pas du contenu de chaque dossier.

**Point d'info ajouté : ENSM** (école nationale supérieure de la marine)

La DAM assure que l'équilibre financier de l'école est trouvé : l'abondement exceptionnel de 1,4 M par le ministère en 2012, répond pour l'administration à un report de 2011 (1,2 M) qui pesait sur le budget 2012. Elle souligne le maintien du montant de la subvention 2013 au niveau de 2012.

La DAM convient que le départ anticipé de professeurs militaires rend toute prévision financière difficile car ces départs entraînent le paiement d'un pécule alors que le rythme de ces départs est aléatoire.

Le corps des enseignants titulaires est en extinction et la DAM considère qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes sur les besoins d'enseignants (avec l'objectif d'une formation d'ingénieurs non limitée aux seuls navigants)...

La DAM affirme que les inquiétudes sur l'impact de l'école sur les lycées maritimes (crainte de baisse du niveau du bac et de récupération par l'ENSM de toute la formation) sont injustifiées.

En réponse à nos demandes, elle assure que les quatre sites seront maintenus et admet que se pose un problème d'organisation des stages sur navire prévus au cours de la formation. Mais, elle pense que les difficultés seront résorbées dans 3 ou 4 ans (au besoin en faisant appel à des pavillons tiers « contrôlés »).

## **Point d'info n°2 : Présentation de l'évolution du répertoire ministériel des emplois-types**

Ce point ne donne pas lieu à discussion particulière.

Outre le point évoqué dans sa déclaration liminaire, la délégation CGT-FSU fait simplement remarquer le décalage qu'il peut y avoir par rapport aux missions et métiers des OPA.

## **Point d'info n°3 : Présentation de la gestion administrative et de la paye des agents affectés en DEAL et en DM**

Après présentation par l'administration, il ne donne pas lieu à discussion particulière, hormis sur les difficultés liées au décalage horaire entre les DOM et la métropole. La DRH considère que, s'il peut y avoir quelques difficultés au départ, cela restera à la marge et que la plage commune des horaires de travail entre DOM et métropole est suffisante pour permettre un fonctionnement satisfaisant.

## **Point d'info n°4 : Présentation du projet de Bilan social 2011 du ministère**

Le secrétaire général reconnaît que la publication en 2013 du bilan 2011 est encore tardive. Mais il souligne que c'est le fruit d'un travail important car la production de ce bilan ne peut être automatisée. Il se donne pour objectif une sortie fin 2013 du bilan 2012...

CGT et FSU regrettent l'absence des établissements publics dans ce bilan (d'autant que tous ne produisent pas leur propre bilan social).

Nous proposons qu'un éclairage soit mis chaque année sur une ou deux politiques publiques. L'idée est notée par le secrétaire général, qui réfléchira au choix de thèmes possibles.

Le travail fait par les agents de la DRH pour recueillir les informations et les mettre en forme doit être salué. Nous notons deux manques : les données sur les effectifs par service (ce qui demande une approche interministérielle, signale le SG) et, dans le domaine de l'action sociale, des éléments sur le nombre de bénéficiaires et pas seulement sur le montant des crédits.